

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1656

présenté par

M. Jerretie et M. Cazeneuve

à l'amendement n° 1255 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« régions »

le mot :

« collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel, le terme de « régions » ne correspondant pas à tous les bénéficiaires mentionnés au premier alinéa de l'amendement.